

vie scolaire

La fusion des écoles Arc-en-Ciel 1 et 2 est actée

Une restructuration qui passe par la fusion. Vendredi 28 mars, la municipalité a acté le regroupement, donc la fusion administrative, des écoles «Arc-en-Ciel 1» et «Arc-en-Ciel 2» pour la rentrée de septembre 2025. Objectif affiché: harmoniser les programmes et améliorer les conditions d'apprentissage.

«**Je m'occupe des écoles depuis 2014 et je ne comprenais pas pourquoi les élèves de primaire étaient répartis entre les bâtiments Arc-en-Ciel 1 et 2**», expliquait récemment Dominique Morin, adjointe au maire en charge de la Jeunesse.

En effet, à l'heure actuelle, l'organisation entre les classes de maternelle et élémentaire se fait entre trois bâtiments répartis de chaque côté de la rue de la Poterie. «**Je me suis dit qu'on pourrait regrouper l'élémentaire d'un côté de la rue et la maternelle de l'autre, à côté de la crèche, de façon à ce qu'il y ait des échanges entre les grands de la crèche et l'école**», ajoute l'élue.

Une décision prise en concertation avec l'Éducation nationale et de «**manière collaborative afin de répondre à un besoin de continuité pédagogique du cycle de l'élève**», assure la municipalité. Et d'ajouter: «**Il est également proposé pour préserver l'identité de l'école élémentaire avec l'établissement de maternelle de dénommer cette école, école élémentaire Arc-en-Ciel.**»

Fusion administrative

Concrètement, la proposition d'adapter les espaces et de les réorganiser répond également au souhait de la commune d'étendre le projet inclusif et innovant développé par l'équipe enseignante de l'école «Arc-en-Ciel 2», le DAIMS (Dispositif d'accompagnement d'inclusion en milieu scolaire) afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'enfants.

La restructuration effective du groupe scolaire consiste à déplacer la maternelle «Arc-en-Ciel» vers l'établissement élémentaire «Arc-en-Ciel 1» afin de la rapprocher géographiquement de l'accueil petite enfance «La récré» dans l'objectif de créer des dispositifs passerelles entre les deux structures. «**À superficie équivalente, les enfants de maternelle seront accueillis dans les mêmes conditions et bénéficieront d'un espace extérieur plus important**», tient à rassurer

la municipalité.

Selon la commune, ces aménagements permettront de maximiser l'utilisation des infrastructures existantes et de développer des «**dynamiques pédagogiques intéressantes. Des réunions régulières ont lieu avec les équipes enseignantes afin d'expliquer l'avancement du projet de prendre en compte les demandes techniques relatives au déménagement**».

Dynamiques pédagogiques

Face à ce projet, la commune estime «**essentiel**» l'accompagnement des familles dans le cadre de cette restructuration «**afin d'assurer une transition harmonieuse**».

Des temps de concertation avec les représentants de parents d'élèves et des portes ouvertes pour l'ensemble des parents ont déjà été organisés «**pour maintenir une communication transparente et pour renforcer la cohésion de la future communauté éducative**».

À savoir que d'autres temps d'échanges sont prévus jusqu'à la fin de l'année scolaire, y compris pour les familles dont les enfants intégreront l'école en petite section à la rentrée 2025.

J.D.

